

A JAMAIS LES PREMIERS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1 Passage Josset
40 – 42 rue Charonne
75011 PARIS
R.C.S PARIS B 794 419 424

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 30 JUIN 2025 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

En l'an deux mille vingt cinq ,

Le 30 juin à 17 heures,

Les actionnaires de la société AJLP au capital de 10 000 Euros divisé en 500 actions chacune entièrement libérés se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par le président, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Afifa REGLAT en sa qualité de Présidente préside l'Assemblée.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Les deux membres représentant tant eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée valable par le bureau ainsi constitué qui constate que les membres présents ou représentés possèdent 500 actions sur les 500 actions formant le capital social, totalisant 150 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 500 voix. En conséquence, l'assemblée réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- les lettres de convocation
- les statuts de la société
- le rapport spécial du président
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- le rapport de gestion du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Puis elle rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport du Président sur la marche de la société durant l'exercice 2024
Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce
Approbation des Comptes

Affectation des résultats de l'exercice
Questions diverses

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient, toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de formuler.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, approuve ledit rapport, sans aucune réserve, ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 70 976 euro..

L'Assemblée Générale donne quitus total et sans réserve à la Présidente pour sa gestion, concernant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuvant l'affectation de résultats proposée par la présidente décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

Report à nouveau	70 976 Euro
------------------	-------------

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la société n'a pas procédé à la distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité



Troisième résolution :

L'assemblée approuve les conventions visées par les dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce et mentionnées du Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

La rémunération de la présidente s'est élevée pour l'exercice 2024 à 47 353 Euros brut, auxquels se rajouteront les charges sociales y afférentes.

Madame Afifa REGLAT a perçu en outre, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

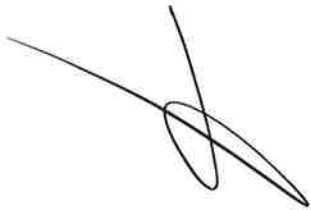
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Mme Afifa REGLAT
La présidente

Mr Bruno QUAZZA

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a diagonal stroke.A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large 'O' and a series of loops.

Désignation de l'entreprise : AJLP 1 | 2

Adresse de l'entreprise : 40/42 RUE DE CHARONNE 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent : 1 | 2

Numéro SIRET : 7 9 4 4 1 9 4 2 4 0 0 0 2 1 Néant ☐ *

				Exercice N classé,	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	145 187	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	11 325	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	48 168	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36 658	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	14 594	
	TOTAL (II)	BJ	BK	251 542	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	2 382	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BY	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 790	
	Autres créances (3)	BZ	CA	2 586	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Values mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	50 939	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	57 697	
	Frais d'émission d'emprunt à émettre (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	257 213	

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de rétro de propriété *	Stocks :		Créances :	

R

SAGE Expert: com-stables janvier 2025

AR